

## RELATIONS SOCIALES ET JURIDIQUES

Janvier 2025

Source : URSSAF

### Vos interlocuteurs UNITEX

Sylvie TRAVERS

04 72 53 72 07

[Lui écrire](#)

Mélanie SCHMITT

04 72 53 72 03

[Lui écrire](#)



# SECURITE SOCIALE

## AVANTAGES EN NATURE 2025

**Nourriture** : Lorsque l'employeur fournit le repas, quel que soit le montant de la rémunération du salarié cet avantage est évalué forfaitairement.

Date d'effet	1 repas	2 repas
01.01.2025	5,45 €	10,90 €

**Logement** : Par principe lorsque l'employeur fournit le logement à son salarié, cet avantage est fixé sur la base d'une évaluation forfaitaire mensuelle selon un barème intégrant les avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage, garage).

Rémunération brute mensuelle	Pour 1 pièce	Par pièce principale (si plusieurs pièces)
Inférieure à 1 962,50 €	78,70 €	42,10 €
De 1 962,50 € à 2 354,99 €	91,80 €	58,90 €
De 2 355,00 € à 2 747,49 €	104,80 €	78,70 €
De 2 747,50 € à 3 532,49 €	117,90 €	98,20 €
De 3 532,50 € à 4 317,49 €	144,50 €	124,50 €
De 4 317,50 € à 5 102,49 €	170,40 €	150,40 €
De 5 102,50 € à 5 887,49 €	196,80 €	183,30 €
Supérieure ou égale à 5 887,50 €	222,70 €	209,60 €